

Intervention du Service cantonal d'archéologie  
Immeuble, 7 rue des Étuves  
Novembre 2010 - décembre 2010  
Février 2011

Rapport sur l'étude du bâti

---

Philippe Ruffieux, mai 2011



## Sommaire

	Pages
<b>Fiche technique</b>	<b>1</b>
<b>I. Introduction</b>	<b>2 - 3</b>
<b>II. Contexte historique et urbanistique</b>	<b>4 - 8</b>
<b>III. Analyse archéologique</b>	<b>9 - 34</b>
1. Méthode d'enregistrement	9 - 10
2. Description et analyse du mur mitoyen	11 - 26
<i>Phase I</i>	13 - 14
<i>Phase II</i>	15 - 18
<i>Phase III</i>	19 - 21
<i>Phase IV</i>	22 - 24
<i>Phase V</i>	25 - 26
<i>Interventions et remaniements ultérieurs</i>	27 - 29
3. Observations sur la façade de l'immeuble	30 - 34
<b>IV. Remarques et conclusions</b>	<b>35 - 36</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>37 - 38</b>
<b>Annexes</b>	<b>39 et suivantes</b>
Table 1	39
Table 2	40 - 41
Planches	
Bonus	

## Fiche technique

Chantier :	Immeuble, n° 7, rue des Étuves, 1201 Genève
Parcelle :	21 : 5574
Propriétaire :	CCCMJC SA c/o Etude Benoît DAYER 1, rue des Vollandes 1211 Genève 6
Type de travaux :	Transformation et rénovation du bâtiment
Architecte mandataire :	Madame Anna BARALDI 178, route de La-Capite 1222 Vésenaz Architecte
OPS - SMS :	Arielle Denoréaz
OPS - SCA :	Philippe Ruffieux, Marion Berti
Dates de l'intervention :	Novembre - Décembre 2010, Février 2011
Autres Intervenants :	M. José Leal, entreprise Cuénod Construction SA, pour le SCA MM. Jean Tercier et Jean-Pierre Hurni, Laboratoire Romand de Dendrochronologie

## I. Introduction

L'intervention du Service cantonal d'archéologie au n° 7 de la rue des Étuves s'est déroulée principalement entre le 22 novembre et le 22 décembre 2010, période durant laquelle les premiers travaux en rapport à la rénovation de l'immeuble ont été effectués, notamment le piquage des crépis sur le mur mitoyen du n° 5.

Le chantier archéologique s'est ainsi concentré en particulier sur ce mur mitoyen, qui offrait la possibilité de préciser une connaissance du développement du bourg de Coutance et de son extension aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècle, basée en grande partie sur des études historiques.

L'intervention a donc consisté en un travail d'analyse des maçonneries apparentes du mur mitoyen avec le n° 5, au rez-de-chaussée ainsi qu'au premier étage, le deuxième et au-delà ne présentant plus la même concentration d'éléments architecturaux visibles susceptibles de nous renseigner sur l'évolution du bâtiment. Des prélèvements de mortier ont été effectués à des fins de comparaison entre les différentes étapes reconnues.

Le mur étudié a finalement fait l'objet d'un relevé ortho-photographique sur la base d'un quadrillage, accompagné de mesures, dont le degré de précision - légèrement inférieur à un relevé traditionnel au 1/20<sup>e</sup> - est néanmoins très satisfaisant, et qui présentait l'avantage d'une mise en œuvre rapide, offrant un gain de temps considérable – chose précieuse lorsque le délai d'intervention ne dépasse pas un mois – à consacrer aux diverses observations et à l'analyse.

Outre les maçonneries du mur mitoyen, les éléments de charpente ont également été pris en compte, notamment les solives des plafonds, qui témoignent de la même manière de l'évolution continue du bâtiment. Certaines de ces poutres, présentant des moulures ont vu leur profil relevé, afin d'enrichir le corpus déjà existant de ce type d'ornement dans les bâtisses anciennes de Genève.

Le Laboratoire Romand de Dendrochronologie, mandaté pour effectuer des datations sur divers objets ligneux de l'immeuble, a procédé à des prélèvements le 15 décembre 2010. Ceux-ci ont porté principalement sur le rez-de-chaussée et le 1<sup>er</sup> étage, mais également, et de façon plus modeste du 2<sup>e</sup> étage jusqu'aux combles afin d'obtenir une séquence chronologique complète sur l'ensemble du bâtiment. Les résultats de ces analyses, qui apportent d'intéressants éléments de chronologie absolue, sont contenus dans un rapport du 22 février 2011 (réf. LRD11/R6489).

Suite au décrépissage de la façade sur rue, de rapides observations, suivies de quelques prises de vue photographiques et de prélèvements de mortier ont été effectués le 16 février 2011.

L'excavation du sous-sol du bâtiment n'a par contre atteint aucun niveau archéologique, l'intervention du Service cantonal d'archéologie s'est donc achevée durant le mois de février 2011.

## II. Contexte historique et urbanistique

La poussée démographique qui survint à Genève dans la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle, eut pour corollaire une extension du tissu urbain de la ville. Le quartier de Saint-Gervais connut, de 1424 à 1430, sous l'impulsion des évêques Jean de Brogny et François de Metz, un développement en direction du nord, au nord de la rue de Cornavin, et de l'est, sur le côté oriental de la rue de Coutance, sur des terres occupées par les vignes épiscopales<sup>1</sup>.

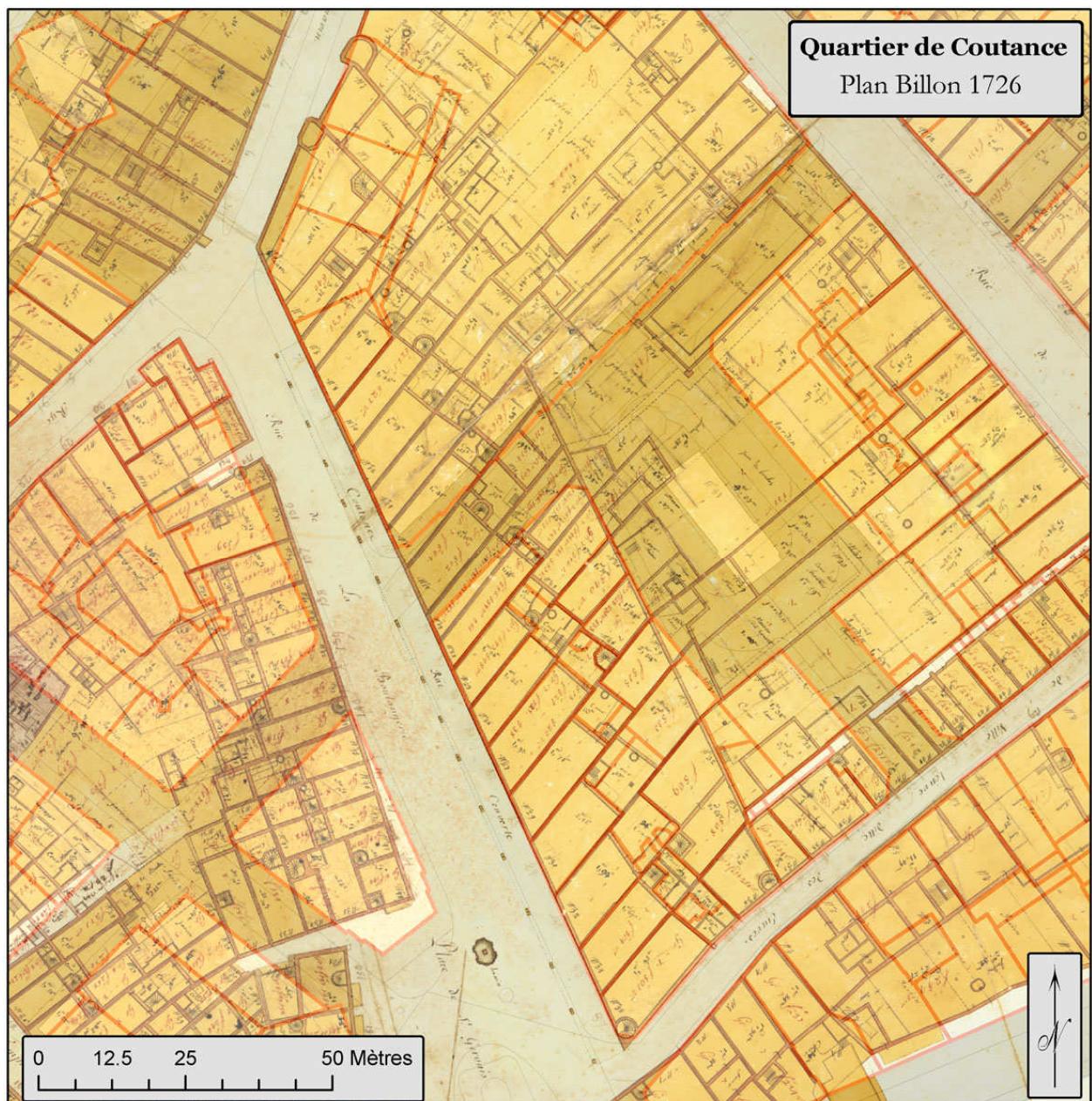


Figure 1. La rue de Coutance, plan Billon et cadastre actuel.

<sup>1</sup> LA CORBIÈRE 2001, p. 20.

Le parcellaire ainsi créé, présentait des unités profondes (35 mètres) et étroites (5 à 9 mètres)<sup>2</sup>, caractéristiques de l'urbanisme médiéval et dont les exemples sont nombreux dans nos régions<sup>3</sup>.

Pour des impératifs de défense, les nouveaux propriétaires avaient l'obligation de participer à l'édification du mur d'enceinte du nouveau bourg, contre lequel leurs maisons seraient bâties. Ce phénomène est également bien illustré en Suisse occidentale<sup>4</sup> ; à Hermance par exemple, l'édification simultanée de plusieurs maisons contigües est probablement à l'origine du tracé irrégulier de l'enceinte<sup>5</sup>. Le tissu urbain du front oriental de la rue de Coutance, visible sur le plan Billon de 1726, a été largement préservé, jusqu'à nos jours (Fig. 1).

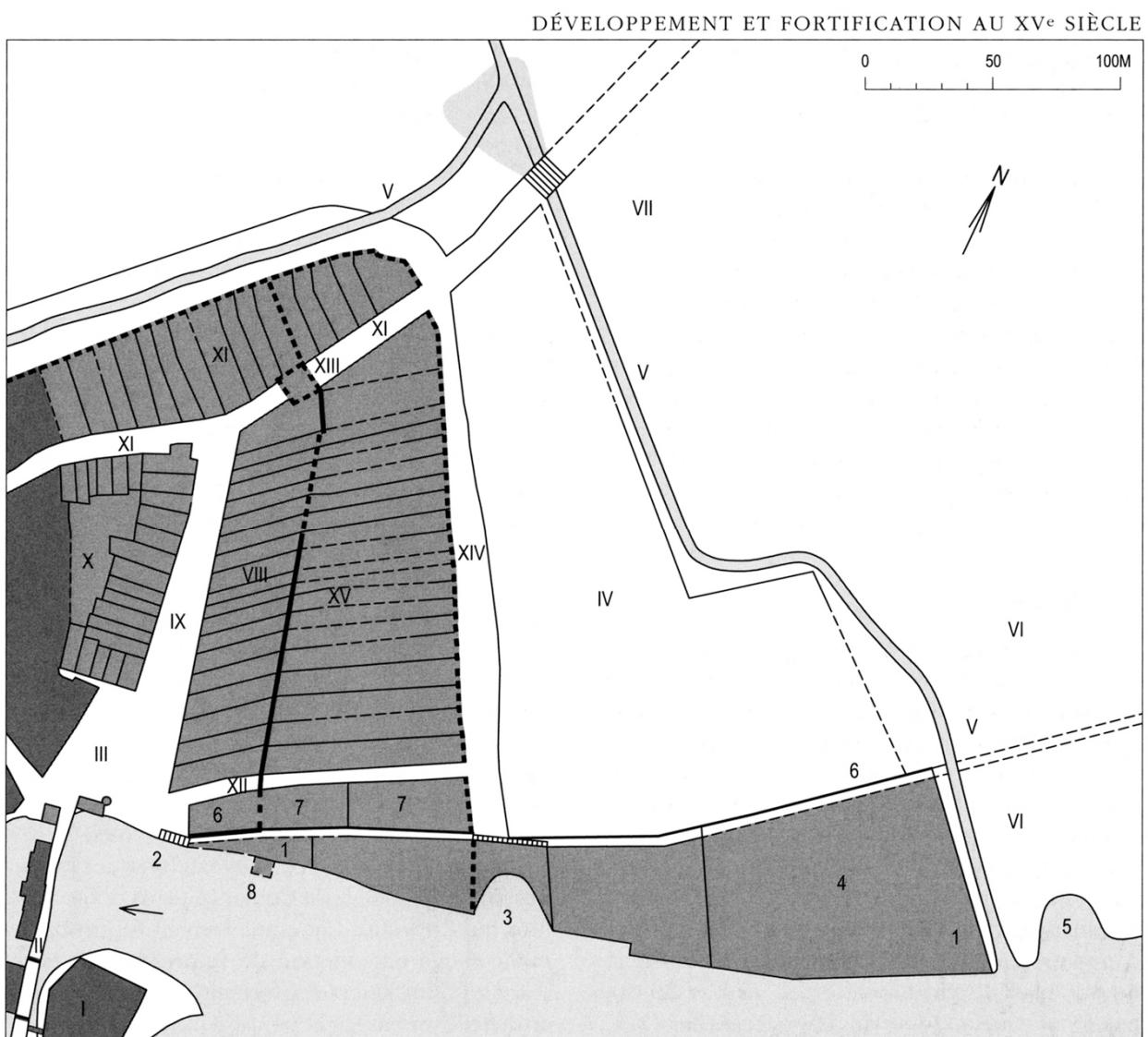


Figure 2. Le bourg de Coutance et ses extensions entre 1424 et 1447. D'après LA CORBIÈRE 2001, fig. 12, p. 21.

<sup>2</sup> WINIGER-LABUDA 1994, p. 40.

<sup>3</sup> Voir par exemple à Hermance, Bujard 1997, pp. 5-6 ; dans le canton de Vaud, Grandjean 1984, notamment p. 92.

<sup>4</sup> Voir BUJARD 2012 ( ? ) ; BOURGAREL 2012 ( ? ).

5 VOLL BUJARD 2012

Les propriétaires de ces parcelles étaient autorisés à pratiquer des ouvertures à l'arrière de leurs bâtiments (à travers le mur d'enceinte), sous la forme d'archères d'un demi-pied de large (15 cm). A l'étage, les fenêtres devaient impérativement être munies de barreaux<sup>6</sup>. Le volet militaire du nouveau lotissement sera complété en 1445, par le creusement, à environ 90 mètres à l'est de l'enceinte, d'un large fossé (sur le tracé de la future rue Chevelu, actuelle rue Rousseau) – resté inachevé – accompagné d'un chemin de ronde<sup>7</sup> (Fig. 2, n° XIV).

En 2002-2003, le service cantonal d'archéologie a pu intervenir aux n°s 3 et 5 de la rue des Étuvés, dans le cadre d'une reconstruction du bâtiment n° 3 et d'une restauration/transformations du n° 5. Ce dernier, situé à l'arrière de la parcelle marquant l'extrémité méridionale du nouveau lotissement de Coutance (voir fig. 2, n° VIII), est donc à la fois adossé à l'enceinte du bourg et ouvre sur le chemin reliant la place de Saint-Gervais (fig. 2, n° III) au vignes et prés épiscopaux (fig. 2, n° IV). La mise à nu de la façade du bâtiment a permis d'observer en coupe l'arrachement du mur d'enceinte de 1424-1430, jusqu'à la base du deuxième étage<sup>8</sup>. A l'intérieur, deux archères au rez-de-chaussée ainsi que deux fenêtres à coussiège au premier étage, établies dans ce mur du XV<sup>e</sup> siècle, semblent témoigner de cette première construction. Le rez-de-chaussée était probablement dévolu à une activité artisanale ou commerciale, alors que les deux étages, consacrés à l'habitation, étaient couronnés par des combles<sup>9</sup>.

Dès 1444-1445, les terrains épiscopaux situés entre le lotissement de Coutance et le tracé du fossé sont convertis en lots non-constructibles ou jardins, dans le prolongement des parcelles du bourg<sup>10</sup> (fig. 2, n° XV) ; leur fond devant être équipé d'une palissade.

A la faveur d'une nouvelle campagne d'urbanisation, lancée par l'évêque Amédée de Savoie en 1449 et achevée en 1460 à l'est du fossé, et qui est à l'origine du nouveau bourg de Villeneuve (situé entre les actuelles rue de Cornavin, rue Rousseau et rue du Cendrier, voir fig. 3, n°s XVI, XVII, XVIII)<sup>11</sup>, les frères Bâtonnier délimitèrent treize lots constructibles sur la parcelle qui leur avait été abergée en 1445, située en bordure nord du chemin menant de la place Saint-Gervais aux vignes épiscopales (fig. 3, n° XX), ainsi fut constituée la rue de Villeneuve, future rue des Étuvés<sup>12</sup>. En 1460, huit constructions y étaient déjà achevées<sup>13</sup>.

<sup>6</sup> WINIGER-LABUDA 1994, p. 40.

<sup>7</sup> LA CORBIÈRE 2010, p. 109 ; LA CORBIÈRE 2001, p. 22.

<sup>8</sup> TERRIER 2004, fig. 16, p. 167

<sup>9</sup> TERRIER 2004, p. 165 et fig. 15, p. 167.

<sup>10</sup> WINIGER-LABUDA 1994, p. 40-41.

<sup>11</sup> LA CORBIÈRE 2001, pp. 22-23.

<sup>12</sup> WINIGER-LABUDA 1994, p. 41.

Le n° 7 de la rue des Étuves marque l'extrême occidentale de ce groupe de parcelles, et est donc attenant à la face extérieure du mur d'enceinte de 1424-1430.

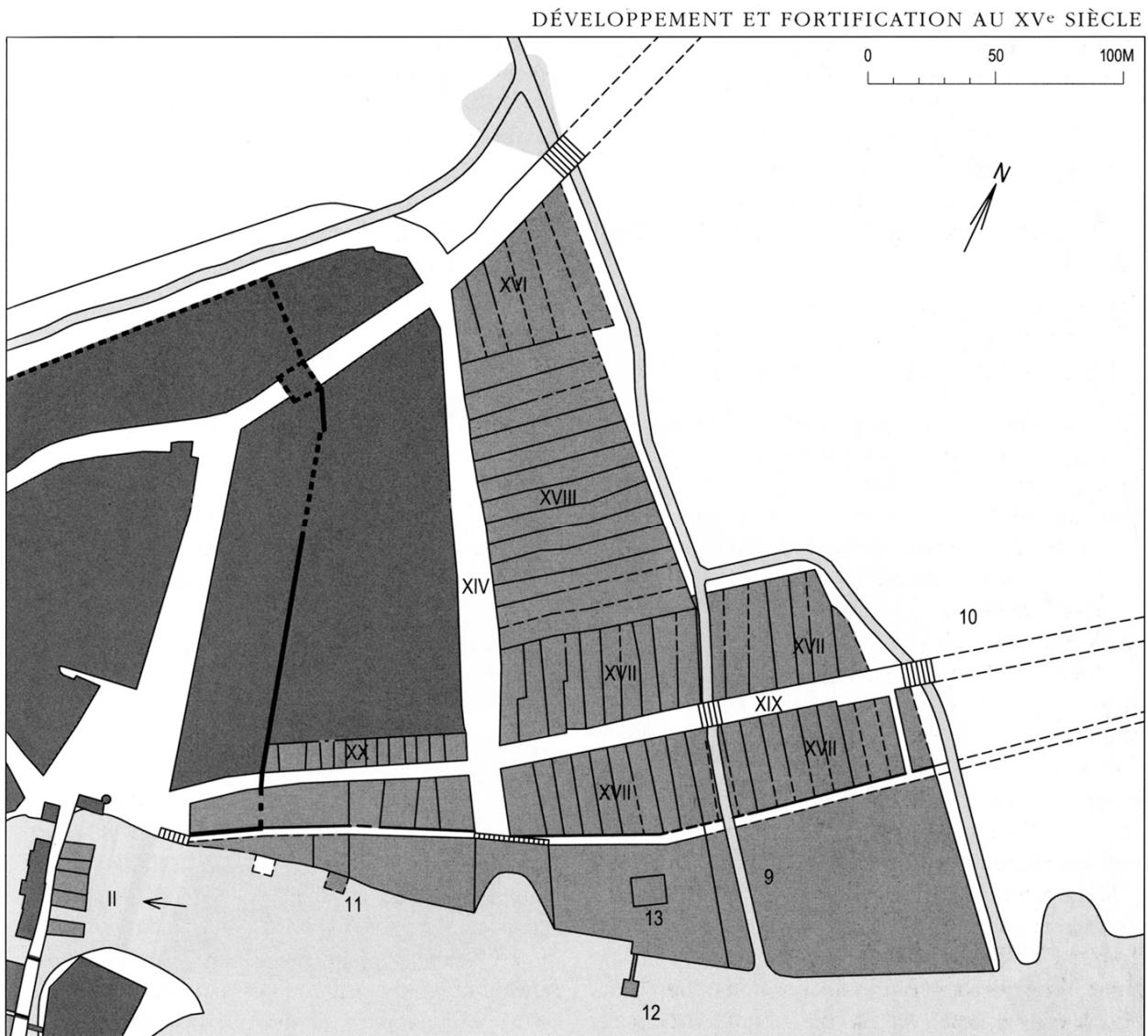


Figure 3. Le bourg de Villeneuve entre 1449 et 1460. D'après LA CORBIÈRE 2001, fig. 13, p. 25.

Bâti à l'extérieur des murs de la ville, le bourg de Villeneuve se trouva dépourvu de toute défense. Dans le contexte des guerres de Bourgogne, il devint nécessaire d'y remédier tout d'abord par le creusement de nouveaux fossés dès janvier 1475, puis en mars par l'établissement d'un système de palissades, suivi de la construction de « tornafols » ou tours,

---

<sup>13</sup> LA CORBIÈRE 2001, pp. 23-24.

une année plus tard, à l'emplacement des entrées. Après 1485, on entreprit l'édification d'un mur d'enceinte, toujours inachevé en 1496<sup>14</sup>.

---

<sup>14</sup> LA CORBIÈRE 2001, p. 24.

### III. Analyse archéologique

#### 1. Méthode d'enregistrement

L'approche documentaire mise en œuvre au cours de ce chantier est le fruit d'une réflexion toujours en cours sur la manière d'adapter un système existant – et couramment utilisé au sein du service cantonal d'archéologie pour des chantiers de fouille – à l'archéologie du bâti.

Ce système en usage s'articule principalement autour de « structures » (ST), ou objets bâtis et « unités stratigraphiques » (US), ou couches de terrain témoignant d'un événement. A ces deux catégories s'ajoutent la céramique (CE), les monnaies (MO), les objets (OB), etc. Chaque catégorie étant numérotée indépendamment.

Les structures et unités stratigraphiques, qui constituent l'ossature du système ont une valeur équivalente en tant qu' « indicateur chronologique ». Cela signifie que leur rôle dans l'analyse archéologique se confond, la seule distinction entre les deux étant ce qu'ils désignent, ici un mur, une poutre, une fosse... là une couche de remblais, un épandage de gravier... il pourrait même être difficile parfois de faire un choix entre « structure » ou « unité stratigraphique ». Il en résulte une double numérotation qui ne facilite en rien le travail de l'archéologue.

Les catégories « céramique », « objet » et « monnaie », et autres, quant à elles, souffrent d'une numérotation cosmétique qui, si elle permet de les distinguer entre elles (au sein de chaque catégorie), ne remplit pas son rôle fondamental dans l'analyse archéologique qui est de les relier à leur contexte de découverte. Il s'avère ainsi nécessaire de leur adjoindre la référence contextuelle, autrement dit le numéro de « structure » ou d'« unité stratigraphique ». Un sac de tessons de céramique sera ainsi numéroté, par exemple : « CE 010, US 011 » ; le lot suivant pourrait très probablement être : « CE 011, US 012 », et ainsi de suite... Le risque de confusion est important et d'autant plus regrettable que la seule information nécessaire est celle du contexte (US, ST).

Une base de données *Filemaker* a été développée il y a quelques années, sur la base de ce système documentaire en usage. La réflexion sur l'adaptation à l'archéologie du bâti a intégré ce paramètre, dans l'optique de pouvoir utiliser cette base de données sans avoir à la modifier.

Nous avons choisi de privilégier la notion d'« unité stratigraphique », comme seul indicateur chronologique de l'analyse du bâti. Chaque phase de construction, chaque modification de l'édifice, autrement dit chaque intervention identifiable, est donc désignée comme « US » (voir dans la Table 1, la relation entre unités stratigraphiques et structures).

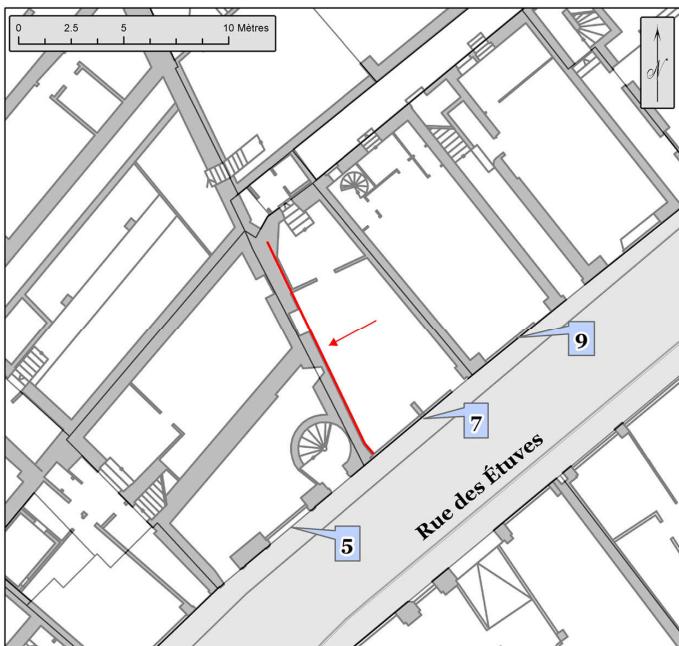
La « Structure », ou « ST », sert uniquement à désigner ou à nommer un objet par commodité. Un mur sera donc désigné comme structure, mais les différentes interventions qui y sont lisibles seront désignées comme unités stratigraphiques. L'unité stratigraphique pourra ainsi comporter, par exemple, à la fois de la maçonnerie et de la charpente, dans la mesure où ces différents éléments relèvent d'une même intervention, et paraissent donc liés physiquement et chronologiquement. De cette manière, il devrait être possible de lire l'histoire d'un bâtiment en ne recourant qu'aux unités stratigraphiques, et en ignorant les structures.

Les catégories de type objet (CE, OB, MO, ...), ne devraient pas, à priori, être concernées par une étude du bâti. Toutefois si cela s'avérait nécessaire, on leur attribuerait en priorité une numérotation correspondant au contexte, donc à l'unité stratigraphique, complétée par une numérotation individuelle ou collective si l'on considère des lots. La numérotation par catégorie CE, OB, etc. telle que requise par la base de données *Filemaker* devrait être abandonnée, c'est là le seul point d'incompatibilité de notre système, qui peut néanmoins être contourné en mentionnant les éventuels objets, lots de céramique ou autres dans la fiche de l'unité stratigraphique.

L'intervention à la rue des Étuves nous a permis de mettre en pratique ce système documentaire, elle fait donc office de premier test.

## 2. Description et analyse du mur mitoyen

Comme il a été dit précédemment, l'étude a porté principalement sur le mur mitoyen avec le n° 5 (fig. 4-5 ; pl. 11), pour des raisons déjà énoncées.



L'évolution apparente du bâtiment, dans la partie étudiée, a été ordonnée en 6 phases principales, dont la chronologie absolue fait l'objet de propositions établies sur la base des données historiques à disposition et des résultats des analyses dendrochronologiques. L'examen des solives des plafonds sera intégré à la description des maçonneries.

Figure 4. Les n°s 5, 7 et 9 de la rue des Étuves. Situation du mur mitoyen analysé (en rouge).



Figure 5. Ortho-photographie du mur mitoyen entre les n°s 5 et 7, rue des Étuves.

La mise en évidence de phases chronologiques distinctes dépend principalement du type d'appareil dont est constituée une maçonnerie et dont les changements peuvent être plus ou moins visibles. Cette mise en évidence est facilitée par l'observation en parallèle des mortiers employés lors de la construction. La prudence est toutefois de mise dans leur utilisation comme

critère de datation relative. Nous avons pu constater, en effet, que des mortiers visuellement très semblables pouvaient correspondre à des phases chronologiques tout à fait distinctes et parfois même assez distantes dans le temps.

Il est important de prendre en considération la nature de l'appareil lié, sa visibilité dans l'édifice fini : du gros œuvre, un encadrement de porte, un placage, etc. ainsi que la dimension des blocs de taille, boulets, galets utilisés, ces critères ont une grande influence sur le type de mortier observé. Un encadrement de fenêtre, par exemple, présentera un mortier plus fin que le gros du mur dans lequel il se situe.

Deux mortiers différents dans une même structure peuvent parfois appartenir à une seule phase chronologique, mais correspondre à deux étapes de chantier.

Tous les mortiers observés ont fait l'objet d'une brève description, après observation à l'œil nu, consignée dans la Table 2, les unités stratigraphiques correspondantes sont indiquées conjointement. Dans la suite de ce rapport nous mentionnerons les mortiers par leur numéro correspondant dans la table.

## Phase I (1424-1430)

La première phase lisible sur le mur mitoyen (*ST 001*) précède la construction du bâtiment n° 7. On se trouve donc à l'arrière du n° 5, qui constitue alors une portion du mur d'enceinte du bourg de Coutance (voir fig. 2, n° VIII), bâti entre 1424 et 1430.

Cette première phase d'existence du mur représente, au rez-de-chaussée, la majeure partie de la maçonnerie apparente. Le mur est constitué d'assises régulières de boulets de rivière dont la taille est variable d'une assise à l'autre. Ces lits successifs sont bien visibles sur l'orthophotographie (fig. 5).

Deux étapes de chantier apparaissent (pl. 1) : la première, US 001, jusqu'à une hauteur d'environ 2,60 m. présente un mortier n° 1, la seconde, US 002, s'étend au dessus et est visible essentiellement depuis le premier étage, mais semble se poursuivre plus haut, elle est constituée d'un mortier n° 2.

Le mur est percé, au rez-de-chaussée, de deux archères en blocs de molasse, dont l'ouverture, à l'origine, était d'environ 0,12-0,15 cm. Côté sud-est, l'archère *ST 002* conserve encore sa base, son linteau et les deux tiers inférieurs de ses piédroits, le tiers supérieur ayant été déposé lors de la construction de l'immeuble n° 7 (voir plus bas, *Phase II*).

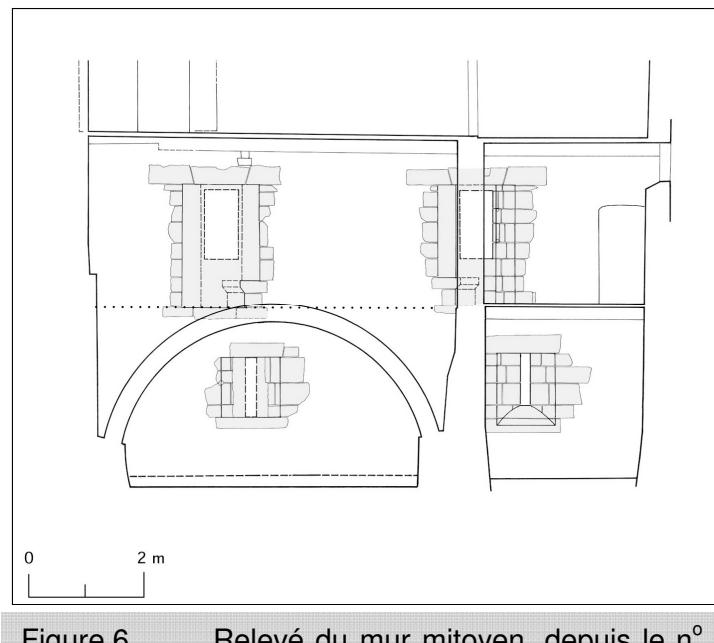


Figure 6. Relevé du mur mitoyen, depuis le n° 5. D'après TERRIER 2004, fig. 10, p. 167.

Au nord-ouest, *ST 003* est moins bien préservée puisque le tiers supérieur de ses montants ainsi que son linteau ont été supprimés (fig. 7). La dépose de parties de ces ouvertures ne concerne que le parement du mur, en effet, lors des travaux de 2002-2003 au n° 5, elles ont été observées en parfait état de conservation (fig. 6 et 8).

La limite entre US 001 et US 002 n'est repérable que sur une portion limitée du mur, au dessus de l'archère *ST 002* (pl. 1). A l'étage, deux fenêtres

étaient à l'origine aménagées, équipées de coussièges et bien préservées à l'intérieur, elles ont été documentées au n° 5 (fig. 6). Au n° 7, en revanche, soit à l'extérieur, seule la fenêtre *ST 004*, côté sud-est est encore visible. Le haut des piédroits et le linteau ont été supprimés lors

de la pose des solives du plafond, durant de la *Phase IV*, ou peut-être déjà avant. La fenêtre nord-ouest a par contre totalement disparu, et cela probablement dès la *Phase II*.



Figure 7. Archère nord-ouest.  
Extérieur.



Figure 8. 5, rue des Étuves. Archère nord-ouest. Intérieur.

L'état du bâtiment lors de la *Phase I* (pl. 2), correspond parfaitement à ce qui est connu par les textes historiques et qui avait déjà été partiellement vérifié au n° 5 : l'obligation incombant aux propriétaires des parcelles situées le long de la rue de Coutance, sur le front oriental, d'équiper le mur postérieur de leur maison d'archères aux ouvertures de 0,15 m. environ de largeur et d'installer des barreaux aux éventuelles fenêtres de l'étage<sup>15</sup>.



Figure 9. 1<sup>er</sup> étage. Fenêtre sud-est. Extérieur.

Cette disposition concernant la pose de barreaux aux fenêtres explique la présence de profondes entailles sur l'arête intérieure des blocs de molasse constituant l'encadrement (fig. 9). Elles ont très certainement été pratiquées lors la construction de l'immeuble n°7, dans le but de retirer les barreaux et ainsi de permettre la condamnation de la fenêtre au moyen d'une maçonnerie en galets de rivière.

<sup>15</sup> WINIGER-LABUDA 1994, p. 40 ; LA CORBIÈRE 2001, p. 22.

## Phase II (Aux environs de 1500)

La construction d'un premier bâtiment au n° 7 intervint relativement tard dans l'urbanisation de la rue de Villeneuve (actuelle rue des Étuves). En 1460 déjà, les n°s 9 à 15 formaient un front ininterrompu<sup>16</sup>, alors que la parcelle n° 7, demeura pour quelques années encore un jardin lié au n° 5.

La première construction (*Phase II*), est décelable au rez-de-chaussée essentiellement par les remaniements effectués lors de l'installation de la charpente du premier étage (pl. 3 et 4). A moins de deux mètres du sol moderne, la maçonnerie (US 001) du mur *ST 001*, est percée sur une hauteur de 20 à 30 cm afin d'accueillir les solives du plafond. Le percement nécessite également de déposer le haut des montants de l'archère *ST 002* et la partie supérieure de *ST 003*, qui sont condamnées par un appareil constitué de briques et de quelques fragments de molasse provenant des piédroits (US 003, US 004), liés par un mortier n° 3 (fig. 7).

Le niveau de pose des solives est réglé au moyen d'une maçonnerie peu homogène avec un mortier identique au précédent (mortier n° 3). Les interstices entre les poutres sont comblés de la même façon (US 006, US 007).

Quatre solives sciées (fig. 10) ont subsisté dans le tiers nord-ouest du mitoyen (*ST 005-008*), une cinquième était conservée dans le mur opposé, en face de *ST 005*. La suite de ces éléments de bois a dû être retirée partiellement dans la 2<sup>e</sup> moitié du XVI<sup>e</sup> siècle (*Phase III*), puis au XIX<sup>e</sup> siècle (*Phase V*), leurs logements comblés (US 021) à l'aide d'un mortier n° 16 aisément repérable.

L'accès au premier étage se faisait par une porte (*ST 009*), à l'emplacement de la porte actuelle, donnant sur l'escalier à vis commun avec le n° 5. Son piédroit nord-ouest, constitué de blocs de taille de molasse, visible sous le plancher actuel et encore en fonction au-dessus, a été installé dans le percement du mur *ST 001*, au moyen d'un appareil de briques et de galets



Figure 10. Poutraison du plancher du 1<sup>er</sup> étage.  
*Phase II.*

<sup>16</sup> WINIGER-LABUDA 1994, p. 41.

(US 008) avec un mortier n° 5. Le seuil de la porte n'a pas été conservé, mais on devine son arrachement.

A l'étage, la fenêtre *ST 004*, est condamnée par des galets (fig. 9) avec mortier n° 4 (US 005). A gauche de la fenêtre, est aménagée une niche pourvue d'une tablette à mi-hauteur, percée en son centre. Il s'agit sans doute d'un lavabo (*ST 010*). S'appuyant sur la maçonnerie d'origine (US 001, US 002), le montant nord-ouest de cette niche est fait de pierres de moyenne et petite dimension avec un mortier n° 6 (US 009). L'autre montant, identique dans sa partie inférieure (sous le niveau du plancher actuel) est remanié à la phase suivante, au dessus du plancher. La tablette pourrait également avoir été rehaussée, bien que les enduits successifs appliqués à l'intérieur de la niche ne permettent pas une lecture claire de cette structure.

Cinq groupes de carrelets de bois (*ST 052-056*) sont accrochés dans le mur entre la porte et l'extrémité nord-ouest de la fenêtre, à une hauteur régulière d'environ 0,25-0,30 mètre au dessus du plancher d'origine, qui coïncide avec la limite inférieure de la niche lavabo. Ces supports de bois pourraient avoir servi de moyen de fixation d'une plinthe entre la porte d'entrée et une cloison que l'on restitue grâce à l'axe vertical décrit par le dernier groupe de carrelets (*ST 052*) et un logement rectangulaire (*ST 057*) taillé dans le montant droit de la fenêtre, et bouché ultérieurement (fig. 11).

Cette cloison marque la limite d'un deuxième espace, qui s'étend jusqu'à la façade sur cour. La surface du bâtiment étant légèrement trapézoïdale, le rétrécissement décrit côté cour a été compensé, au premier étage, en entamant le mur d'origine, dont l'épaisseur de plus d'un mètre offrait un certain potentiel. C'est ainsi une surface de 0,25 mètre en moyenne, sur une longueur d'environ 5 mètres qui a pu être gagnée. La fenêtre nord-ouest, attestée au n° 5 (fig. 6) a donc été démontée partiellement à ce moment-là.



Figure 11. 1<sup>er</sup> étage. Maçonnerie d'origine noircie par la suie de la probable cheminée.

La maçonnerie d'origine a été largement recouverte par les rhabillages ultérieurs, visant à mieux intégrer les nouveaux aménagements (voir plus loin *Phase IV*). Quelques portions de cette maçonnerie originelle sont pourtant visibles, notamment à environ 1 mètre à droite de la

fenêtre ST 004, où l'appareil (US 002) affleurant montre des traces importantes de suie (fig. 11), qui permettent d'envisager ici la présence d'une cheminée (ST 011).

L'analyse dendrochronologique fournit des éléments intéressants : Les têtes des solives d'origine (ST 005-008) ainsi que le pendant de ST 005 sur le mur nord, sont datés aux alentours de l'année 1500 (date d'abattage). C'est également le cas des carrelets de bois (ST 054) et de certaines solives moulurées au premier étage (ST 031-032, ST 037), qui étaient probablement utilisées dans la charpente d'origine, mais ont été réemployées dès la *Phase III*.

Ces quelques indices chronologiques nous amènent à proposer une datation aux environs de 1500 pour la construction du bâtiment n° 7 de la rue des Étuves. En effet, aucune date précise n'étant connue jusque là, l'édification pouvait être intervenue entre 1460 et 1565, date d'importants travaux<sup>17</sup>.

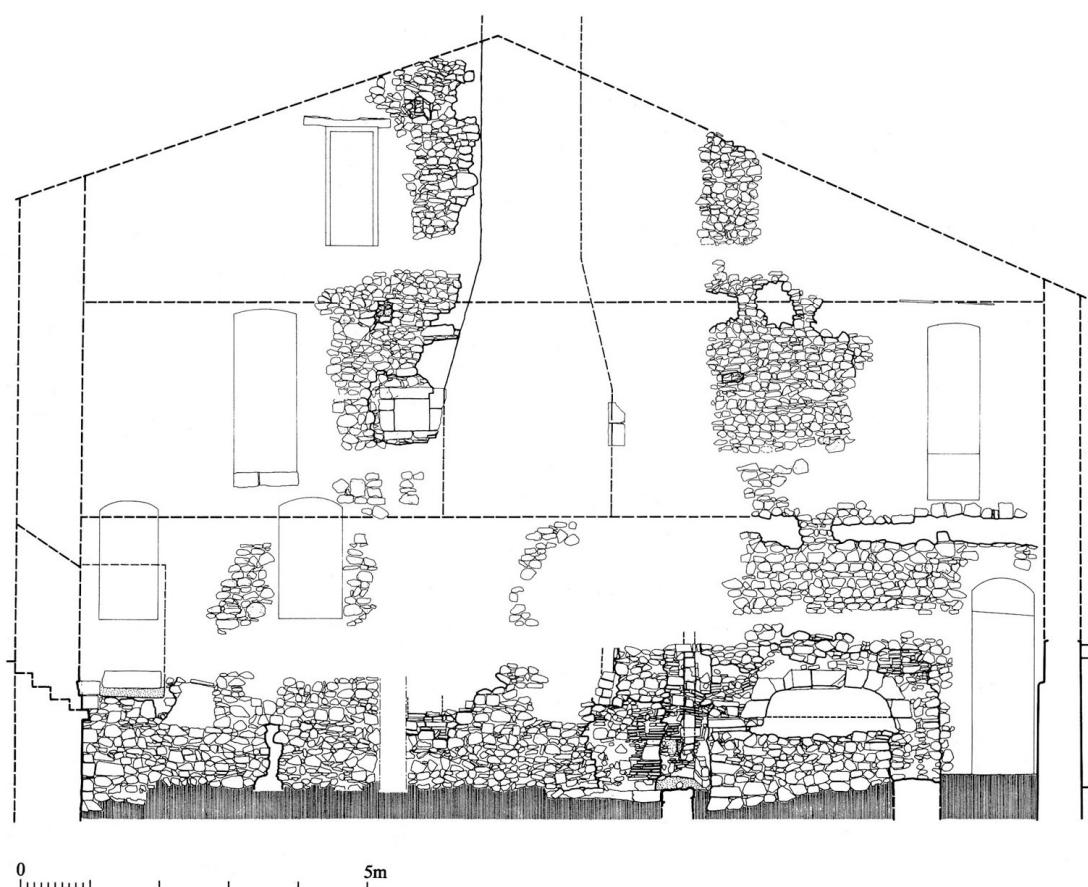


Figure 12. Coupe de l'immeuble gothique, XIII<sup>e</sup> siècle, Grand-Rue n° 26. D'après Bujard 1994, p. 13.

L'image qu'offre notre reconstitution (pl. 4) est celle bien connue à l'époque médiévale d'un rez-de-chaussée abritant cave, cellier, atelier ou boutique et d'un étage ou deux, consacrés à l'habitation, avec une cheminée, et parfois un plafond aux solives moulurées, configuration que

l'on retrouve, par exemple, en vieille-ville de Genève<sup>18</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle (fig. 12), à Hermance<sup>19</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle, ou dans l'immeuble voisin (n° 5) au XV<sup>e</sup> siècle<sup>20</sup>. Un problème subsiste toutefois en ce qui concerne les solives moulurées, problème qui sera abordé dans le descriptif de la *Phase III*.

---

<sup>17</sup> WINIGER-LABUDA 2001.2, p. 328.

<sup>18</sup> BUJARD 1994, pp. 12-13.

<sup>19</sup> BUJARD 2012 ; DEUBER 2002, p. 389.

<sup>20</sup> TERRIER 2004, p. 165.

### Phase III (1565)

Les témoignages matériels de la *Phase III* sont maigres. Au premier étage, une ouverture (ST 012) est pratiquée dans le mur à gauche de la niche lavabo (pl. 5 et 6). Cette porte mettant en communication les deux bâtiments n°s 5 et 7, est accolée à la niche, dont le montant gauche est constitué, au dessus du plancher actuel, de briques posées de champ, les unes sur les autres et qui tiennent compte de la présence de cette structure adjacente (fig. 13).

La niche est donc remaniée pour faciliter l'intégration de la nouvelle ouverture, elle semble également être légèrement surélevée, ce que suggèrent les restes de départ d'un linteau voûté que l'on devine à l'intérieur, et qui témoignent des deux premières phases.



Visible sur le relevé du n° 5 (fig. 6), l'ouverture présente, au n° 7, un encadrement de bois soigné, sur lequel sont encore présents deux gonds, ainsi qu'un loquet de verrouillage. Installée à environ 0,70-0,80 mètre au dessus du niveau du plancher de la *Phase II*, elle implique un rehaussement du niveau de sol du premier étage, et un abandon de la porte d'origine donnant sur l'escalier à vis.

Figure 13. 1<sup>er</sup> étage. Armoire-lavabo et porte à encadrement de bois, condamnée.

Ce rehaussement ne concerne pas l'ensemble de la charpente, une partie du plancher d'origine, dans la moitié nord-ouest, semble en effet avoir été maintenue en l'état, à partir de la cloison séparant la pièce depuis la phase précédente. Il en résulte un étage à deux niveaux probablement reliés par une volée de marches.

Du plancher de cette phase dans la partie rehaussée, rien ne subsiste, il semble avoir fait l'objet d'une réfection complète dès la *Phase IV*, puis régulièrement jusqu'à nos jours. Le montant gauche et le linteau de bois de la nouvelle porte fournissent une date d'abattage par dendrochronologie aux environs de 1500. Cette date, contemporaine de la *Phase II*, première étape du bâtiment, ne peut stratigraphiquement pas être attribuée à l'installation de la porte, et suppose donc un réemploi de bois provenant probablement d'éléments du plancher d'origine rehaussé.

C'est le solivage du plafond du premier étage qui nous donne des éléments de datation de cette étape de construction. Dans la moitié sud-est, les poutres sont dépourvues de moulures et semblent contemporaines et plus récentes que celles de la moitié nord-ouest. Ces dernières (*ST 026-040*) présentent des sections moins régulières, de nombreuses couches de peintures successives recouvrent un bois usé par le temps (fig. 14). Neuf d'entre elles sont moulurées (*ST 029, ST 031-034, ST 037-039*). La dendrochronologie fournit deux dates d'abattage pour cet ensemble : *ST 031-032, ST 037*, aux environs de 1500 ; *ST 029, ST 033* et *ST 038-039*, en 1565 au plus tôt.

Nous avons vu précédemment que la *Phase II* était probablement à dater des environs de 1500, la date de 1565 (au plus tôt) paraît quant à elle vraisemblable pour la *Phase III*.

Les observations effectuées sur les solives moulurées ont montré que toutes présentent un même type de moulure, appliquée sur les deux côtés et la face inférieure (fig. 15, *ST 038, ST 029*), à l'exception d'une poutre dont la moulure ne



Figure 14. 1<sup>er</sup> étage. Solives du plafond, avec ou sans moulures (1500 - 1565).

concerne qu'un seul côté et la moitié de la face inférieure (fig. 15, *ST 034*). Celle-ci devait être placée originellement à l'extrémité de la pièce, peut-être contre le mur de façade.

Une première série de poutres datées de 1500 a donc été réemployée durant la *Phase III*, en 1565, et l'ensemble des moulures pourrait avoir été exécuté à ce moment-là, tant sur les poutres neuves que sur les anciennes<sup>21</sup>. Parmi les moulures documentées à ce jour dans le canton de Genève, plusieurs présentent un profil assez similaire, par exemple à Hermance<sup>22</sup> en 1435, à la rue de Coutance<sup>23</sup> en 1577-78, ou dans le bâtiment voisin n° 5, rue des Étuves<sup>24</sup> en 1565-66.

Durant la *Phase IV* (voir plus loin), certaines de ces solives sont récupérées et intégrées à la nouvelle charpente, qui ne prévoit aucun (nouveau) décor mouluré.

C'est également de 1565 que datent d'importants travaux de reconstruction au n° 5, travaux dont la date est attestée, là encore, par la dendrochronologie<sup>25</sup>, et qui comprennent notamment

<sup>21</sup> Une autre possibilité, qui n'est cependant pas très convaincante, est celle d'une première série de moulures appliquée en 1500, puis d'une seconde série identique, en 1565, sur les nouvelles solives.

<sup>22</sup> BUJARD 1997, fig. 9, n° 2, p. 21.

<sup>23</sup> WINIGER-LABUDA 2001.1, fig. 286 D-E, p. 322.

<sup>24</sup> WINIGER-LABUDA 2001.1, fig. 286 I, p. 322.

<sup>25</sup> TERRIER 2004, p. 166.

une réfection des planchers, une surélévation d'un étage de l'immeuble et le percement vraisemblable d'un passage vers le n° 7 (la porte *ST 012* que nous avons déjà mentionnée)<sup>26</sup>, ce que les textes historiques semblent appuyer : ils nous apprennent qu'en 1559, les bâtiments situés aux n°s 5 et 7 de la rue des Étuves sont acquis par un propriétaire unique qui les transforme ensuite en une habitation à deux corps<sup>27</sup>, d'où l'aménagement d'un passage reliant directement le premier étage de chacun des deux bâtiments.

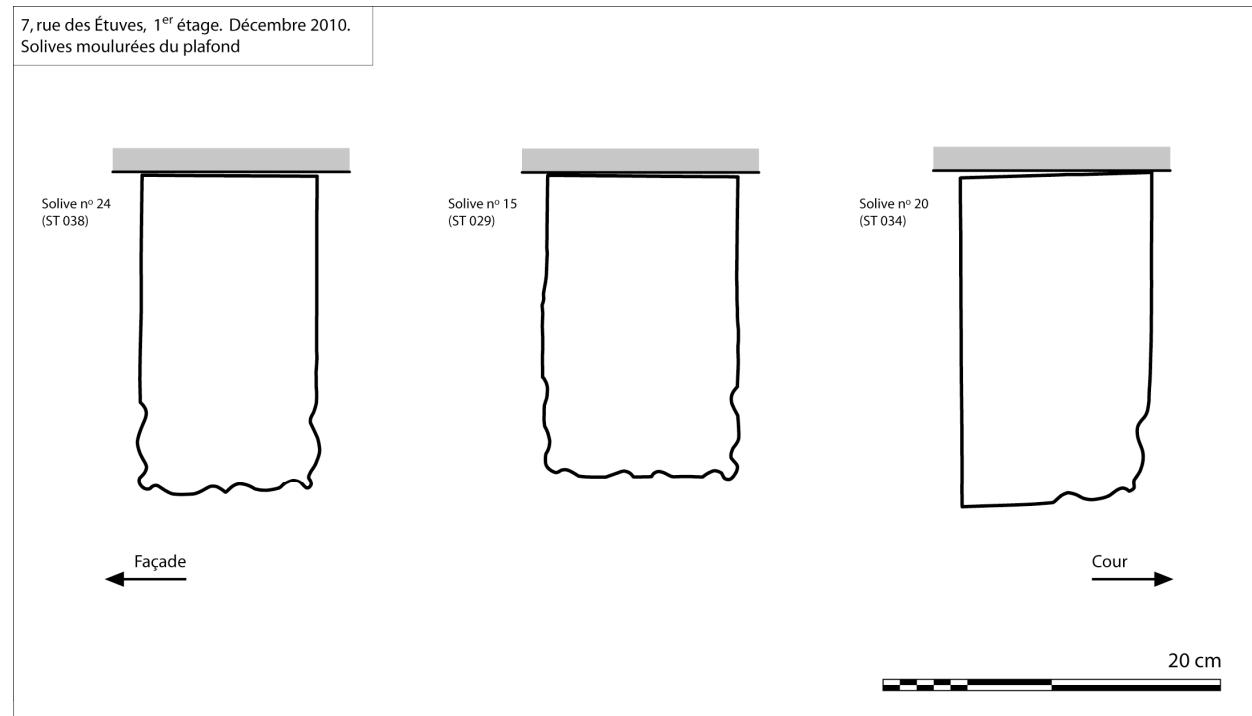


Figure 15. Profil des solives moulurées du plafond du premier étage (7, rue des Étuves).

Le rehaussement d'une partie du premier étage répondait donc d'une part à une volonté de réunir les deux immeubles, et d'autre part à une possible nécessité d'augmenter le volume du rez-de-chaussée sur rue, dévolu à une activité artisanale ou commerciale, alors que le côté cour, servant peut être de remise, pouvait demeurer en l'état.

<sup>26</sup> L'aménagement de l'escalier à vis desservant les n°s 5 et 7 autour de cette même année 1565 doit être revu, considérant l'existence dès 1500, d'un immeuble au n° 7, dont l'accès se faisait précisément depuis l'emplacement de cet escalier. Voir plus loin, l'étude de la façade.

<sup>27</sup> WINIGER-LABUDA 2001.2, p. 328.

#### Phase IV (1722)

De la *Phase IV*, il ne reste au rez-de-chaussée aucun élément de maçonnerie apparent (pl. 7 et 8). Plusieurs poutres du plafond installé à cette époque ont été réutilisées durant la phase suivante, dans ce qui semble être une réfection (voir *Phase V*), pratiquement à leur emplacement d'origine (*ST 041- 049*).

La différence de niveau entre le côté rue et le côté cour subsiste, les épaisses poutres de la *Phase II* (*ST 005-008*) étaient apparemment en assez bonne condition pour être maintenues. D'autres poutres aujourd'hui disparues les accompagnaient en direction de la cour et en sens opposé, jusqu'à la poutre *ST 049* qui marque la limite du changement de niveau.

A l'étage, cette étape de construction offre une grande visibilité. La porte *ST 012* est condamnée au moyen d'un appareil de galets assez grossiers (US 019), liés par un mortier de type n° 14. Un coffrage a été installé dans l'encadrement de bois pour cette opération, laissant des empreintes horizontales très nettes et une surface de mortier bien lisse (fig. 13), contre laquelle s'appuyait un placage de pierre qualité, composé de petits galets de rivière et de fragments de tuiles, masquant entièrement cette porte. Il a été démonté pour les besoins de l'étude.

La suppression de cet accès nécessita la réhabilitation de l'entrée d'origine (*ST 009*), dont la hauteur a été réadaptée au niveau du sol contemporain. Cette intervention se lit très nettement grâce à la surélévation du piédroit nord-ouest (US 008), en reprise du mur d'origine (US 002), avec des petits blocs de molasse d'aspect irrégulier, probablement du réemploi, et un mortier n° 8 (fig. 16). Le lavabo (*ST 010*) gagne également en hauteur, encore une fois, grâce à une maçonnerie composée essentiellement de briques (US 012), et d'un mortier n° 9. On remarquera que cet appareil tient compte de la boiserie de l'ancienne porte *ST 012* condamnée, que l'on n'a pas jugé nécessaire de déposer.



Figure 16. 1<sup>er</sup> étage. Rehaussement de la porte d'origine.

La cloison située à droite de l'ancienne fenêtre *ST 004* est éliminée et le logement – taillé dans la molasse et probablement destiné à accueillir un support – est comblé par un placage constitué essentiellement de briques posées parfois de champ (US 014).

C'est toute la surface du mur, dans le retrait pratiqué lors de la construction de l'immeuble (*Phase II*) – destiné à élargir l'espace dans la moitié nord-ouest de l'étage – qui bénéficie d'un rhabillement (US 013-014, US 017) recouvrant la maçonnerie d'origine (US 002).



A deux mètres environ de l'ancienne fenêtre, une petite niche (*ST 014*) de 0,30 x 0,20 mètres est aménagée dans l'appareil US 014, constitué pour l'essentiel de briques mais aussi de quelques galets, liés par un mortier n° 11 (fig. 17) Cette reprise implique le démantèlement de la cheminée *ST 011*.

Figure 17. 1<sup>er</sup> étage. Petite niche.

Plus proche encore de la cour, à la place de la deuxième fenêtre, attestée au n° 5, une grande armoire est visible (*ST 013*). Elle profite de l'arrachement des éléments en molasse de la fenêtre, dont l'emplacement a été comblé par quatre maçonneries bien distinctes (fig. 18).

L'appui (US 016) est fait de gros modules, boulets ou gros galets de rivière, avec mortier n° 12. Le piédroit gauche (US 015) est constitué de galets liés avec un même mortier (n° 12), il est posé sur l'appui US 016 ; celui de droite est fait de galets et d'éclats de blocs de molasse provenant vraisemblablement de la fenêtre, son mortier est assez différent (n° 13), il n'est pas posé sur l'appui, mais lui est accolé.



Figure 18. 1<sup>er</sup> étage. Armoire à l'emplacement de la fenêtre nord-ouest du XV<sup>e</sup>.

Le haut de cette armoire, s'intègre dans un appareil assez étendu (US 017), très similaire à l'US 014, avec un même liant, n° 11. La surface intérieure de l'armoire est couverte d'un mortier fin avec enduit (peint ?).



L'ensemble du solivage visible aujourd'hui résulte de cette phase de chantier. Les maçonneries que nous avons déjà mentionnées (US 011-012, US 014, US 017) s'étendent jusqu'au plafond, servant partiellement d'appui aux poutres mais aussi de remplissage entre elles.

Figure 19. 1<sup>er</sup> étage. Solives du plafond, contemporaines de la *Phase IV* (premier plan).

Les structures *ST 015-025*, dans la moitié côté rue de l'étage, paraissent plus récentes et ne présentent aucune moulure (fig. 19), contrairement aux poutres placées de l'autre côté (*ST 026-040*), dont nous avons déjà parlé et qui sont en position secondaire (fig. 14). Étant donné l'ampleur de la reprise constatée au niveau de l'assise du plafond durant cette *Phase IV*, nous sommes semble-t-il en présence d'une véritable transformation, avec probablement un léger abaissement de niveau, plutôt que d'une simple réfection.

Les résultats des analyses dendrochronologiques de ces solives en situent l'abattage entre l'automne 1721 et l'hiver 1722. Le même résultat est obtenu pour une majorité des tests effectués sur des poutres du 2<sup>e</sup> au 5<sup>e</sup> étage (trois résultats se situent entre 1717 et 1721).

Au rez-de-chaussée, le constat est identique, sur sept solives analysées, cinq sont datées entre 1719 et 1722, une ne peut être antérieure à 1596 (vraisemblablement une réfection au XVII<sup>e</sup> siècle) et la dernière ne donne aucun résultat. L'homogénéité de ces dates ne doit toutefois pas masquer le fait que cette charpente est en grande partie en position secondaire, réemployée à la *Phase V* (notamment *ST 050-051*).

Sur le plan historique, c'est précisément en 1722 que leurs deux propriétaires surélèvent les immeubles n<sup>os</sup> 5 et 7, ajoutant deux étages au n<sup>o</sup> 5 (4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> étage), et vraisemblablement trois au n<sup>o</sup> 7 (3<sup>e</sup> à 5<sup>e</sup> étage)<sup>28</sup>. Ces surélévations se sont accompagnées de travaux de réfection ou d'adaptation des niveaux de plancher (notamment celui du 2<sup>e</sup> étage du n<sup>o</sup> 7).

<sup>28</sup> WINIGER-LABUDA 2001.2, p. 329.

## Phase V (1824-1837)

La principale intervention visible de cette *Phase V* concerne le plancher du premier étage/plafond du rez-de-chaussée (pl. 9 et 10). Le changement de niveau qui s'opérait vers le centre de la pièce, à hauteur de l'ancienne fenêtre (ST 004), depuis la *Phase III*, est repoussé en direction de la cour, d'environ deux mètres.



Figure 20. Rez-de-chaussée. Solives surélevées, installées sur un appareil de brique et gros galets (US 028).

Les poutres d'origine encore visibles (ST 005-008) restent en fonction, alors que celles qui leur succédaient en direction de la rue (ST 050-051) sont déposées pour être réinstallées moins d'un mètre plus haut, sur une nouvelle maçonnerie compensant le vide aménagé lors de la construction pour élargir la pièce au premier étage (US 028). Cette maçonnerie est constituée de quelques gros galets et de briques, pour la plupart posées de champ, liés par un mortier à forte concentration en ciment n° 16 (fig. 20).

A gauche de cet appareil, une autre reprise, à droite de l'archère ST 002, au moyen de galets et d'un mortier identique (US 024) rappelle l'impact des nombreuses interventions et remaniements sur l'intégrité de ce mur édifié au XV<sup>e</sup> siècle.

La différence dans la composition de ces deux maçonneries adjacentes et contemporaines (US 024 et US 028) a certainement une signification, que l'on trouvera peut être dans la présence probable d'une niche (ST 058) située sous US 028. L'emploi majoritaire de briques, plus légères, en lieu et place des habituelles pierres de rivière se justifie pleinement dans ce cas.

Cette niche dont la largeur d'origine était d'environ 1 mètre, abritait un évier utile à l'activité artisanale du lieu, dont ne subsiste que le tuyau d'écoulement métallique, inséré et calé (US 027) dans le mur d'origine (US 001).

Outre un recalage des poutres (fig. 21) en utilisant surtout des briques et un mortier des types n°<sup>os</sup> 16 et 17 (US 022-023, US 025), on intervint aussi en rebouchant (US 021, mortier n° 16) certains des logements des têtes de solives de la phase de construction de l'immeuble (*Phase II*), dont la première obturation du XVI<sup>e</sup> siècle (*Phase III*) devait probablement être partielle ou en mauvais état.



Figure 21. Rez-de-chaussée. Recalage des poutres au moyen de briques.

A l'étage, la seule trace laissée à cette époque semble être la condamnation de l'armoire ST 013, au moyen de galets et de mortier n°15 (US 020) (fig. 18). Étant donné, d'une part, l'absence de tout lien physique de ce bouchon avec les autres structures ou couches de la *Phase V*, et d'autre part l'aspect du mortier, on ne peut exclure que cet abandon soit intervenu plus tôt, dans le courant du XVIII<sup>e</sup> siècle (après 1722).

Des travaux de rehaussement de l'immeuble sont attestés aux Archives en 1824<sup>29</sup> et confirmés par les datations obtenues sur la charpente des deux derniers étages de l'immeuble, dont nous reparlerons. Une intervention sur la devanture de la boutique est également datée de 1837<sup>30</sup> (US 026). On peut donc situer entre 1824 et 1837 les travaux que nous avons évoqués, qui visaient probablement à augmenter le volume de l'atelier ou boutique situé au rez-de-chaussée sur rue, tout en maintenant à l'arrière un espace plus confiné servant par exemple de lieu de stockage.

<sup>29</sup> WINIGER-LABUDA 2001.2, p. 329.

<sup>30</sup> WINIGER-LABUDA 2001.2, p. 329.

## ***Interventions et remaniements ultérieurs (XX<sup>e</sup> siècle)***

Un certain nombre d'éléments datant apparemment du XX<sup>e</sup> siècle peuvent être observés, principalement au rez-de-chaussée.



Figure 22. Rez-de-chaussée. Renfort et doublage des poutres du XVIII<sup>e</sup>.

La poutraison du plafond, majoritairement de la *Phase IV* (1722), remaniée à la *Phase V* (1824-1837), connaît des réfections successives durant le XX<sup>e</sup> siècle (fig. 23), visant par exemple à renforcer les solives en les doublant de nouvelles poutres (fig. 22), à ajouter des traverses en acier (fig. 24) ou à renouveler les éléments du plancher (fig. 22).



Figure 23. Rez-de-chaussée. Plafond présentant diverses réfections du XX<sup>e</sup> siècle (voir notamment en arrière plan).

Le tiers nord-ouest du plancher du premier étage (côté cour), dont le niveau est resté dans son état d'origine se voit finalement rehaussé à une date indéterminée durant le XX<sup>e</sup> siècle. Les

solives d'origine (ST 005-008), plutôt que d'être extraites du mur, sont simplement sciées au ras de la maçonnerie (fig. 10). Du côté nord de l'immeuble, on constate la même chose (fig. 25).



Figure 24. Rez-de-chaussée. Poutre en acier.



Figure 25. Rez-de-chaussée. Mitoyen nord. Tête de solive sciée.

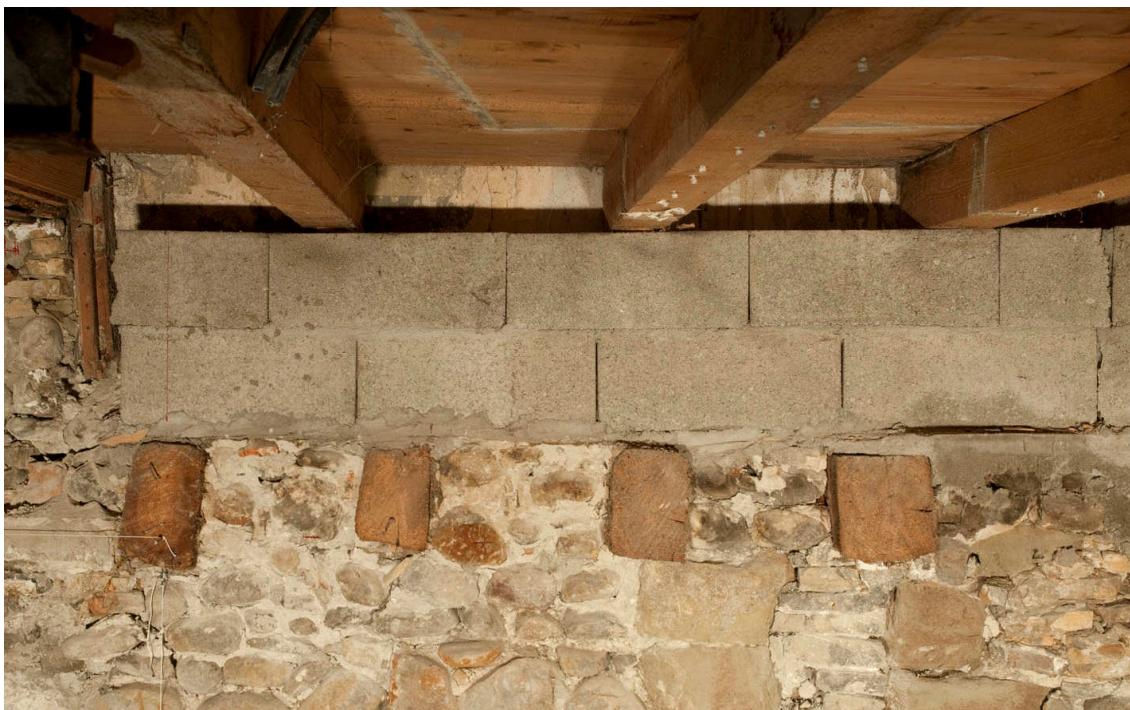


Figure 26. Rez-de-chaussée. Doublage de plots de ciment supportant la charpente moderne.

Deux assises de plots de ciment sont installées sur le ressaut du mur ST 001, pour servir d'appui aux nouvelles poutres prolongeant le plancher sur un seul et même niveau (fig. 26). Du côté opposé, c'est un doublage complet du mur, du sol au niveau d'insertion des solives, qui est bâti en plots de ciment également (fig. 25).



Figure 27. Rez-de-chaussée. Niche élargie (ST 058), abritant un évier.

La niche abritant un évier (ST 058) à la *Phase V* est élargie et probablement rehaussée (US 030). Une poutre en acier sert de linteau supportant la maçonnerie entre les jambages (fig. 27 ; pl. 11). La fonction de la niche demeure inchangée, de nouvelles tuyauterie en attestent.

### 3. Observations sur la façade de l'immeuble

Quelques observations, accompagnées de prises de vues photographiques, ont été effectuées le 16 février 2011 (pl. 12). Nous avons aussi prélevé quelques échantillons de mortier en fonction de nos observations et constatations.

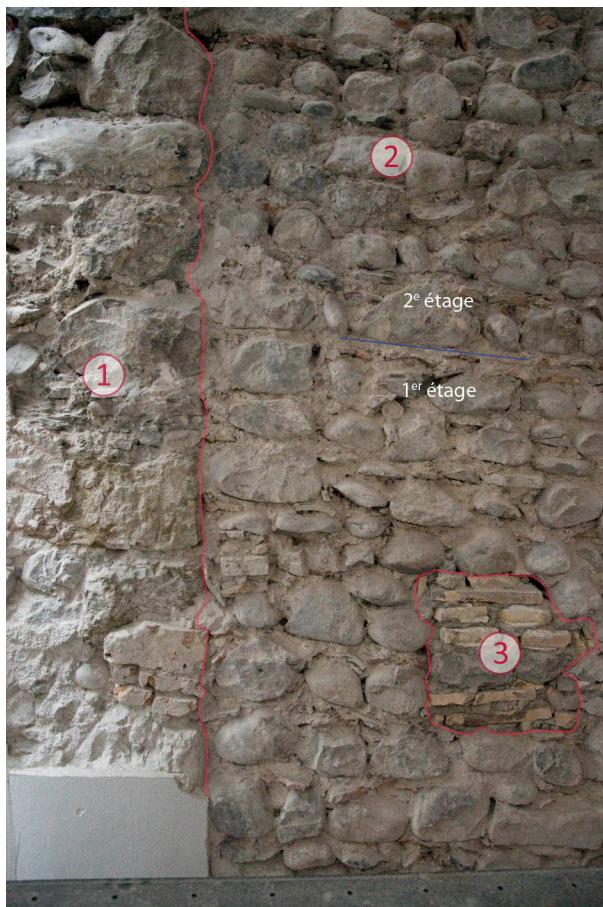


Figure 28. 1. US 031 ; 2. US 032 ;  
3. US 036

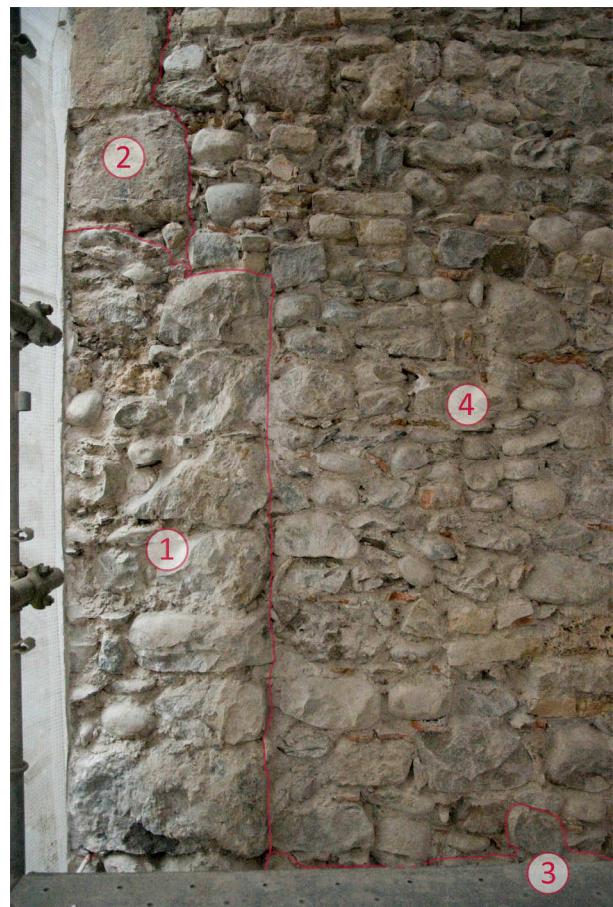


Figure 29. 1. US 031 ; 2. Étuves n° 5 ;  
3. US 032 ; 4. US 033

La première étape visible dans la façade de l'immeuble, au premier et au deuxième étage, précède sa construction et correspond à la *Phase I* de notre analyse du mur mitoyen. Il s'agit du mur d'enceinte de 1424-1430, visible partiellement en coupe (US 031), de la même façon que lors des travaux au n° 5 (fig. 28-29, n° 1).

Aux environs de 1500, l'immeuble n° 7 est construit avec probablement deux étages sur rez-de-chaussée (*Phase II*), il est connecté à l'escalier à vis intégré dans le n° 5. La façade comporte alors aux étages trois fenêtres à meneaux en molasse, qui sont conservées dans leur appareil maçonner (US 032), constitué de galets et de briques pour régler le niveau de pose des blocs de molasse (fig. 30-32, n° 1). Le mortier prélevé est comparable aux mortiers n°s 1 (US 001) et 7 (US 010).



Figure 30. 1. US 032 ; 2. US 033 ; 3. US 036

La maçonnerie de façade du rez-de-chaussée ayant été démolie au XIX<sup>e</sup> siècle pour faire place à une devanture de boutique en bois, sa fonction statique a été reportée sur une large poutre en acier (fig. 31, n° 3).



Figure 31. 1. US 032 ; 2. US 033 ; 3. 1837 ( ?)



Figure 32. 1. US 032 ; 2. US 033 ; 3. US 034

Une première reprise (US 033) a été repérée dans la moitié gauche de la façade, une saignée verticale, partant du coin supérieur gauche et descendant le long des fenêtres a permis d'installer des ouvertures supplémentaires, légèrement décalées par rapport aux trois déjà existantes. Leur encadrement de brique est accolé au jambage sud des trois

ouvertures d'origine (fig. 30-32, n° 2). La maçonnerie dans laquelle elles ont été intégrées est assez hétérogène (fig. 29, n° 4), comportant briques, galets de tailles diverses, de nombreux fragments de tuiles, et un mortier identique au n° 11 (US 014, US 017). Cette opération est à dater du XVIII<sup>e</sup> siècle (1722), elle n'est qu'une première étape d'un chantier visant la surélévation de l'immeuble (fig. 32, n° 3).

Celle-ci concerne d'abord les troisième et quatrième étages (US 034), pourvus dès l'origine de quatre fenêtres (fig. 32, n° 3 ; fig. 33), à meneaux chanfreinés au troisième (rappel du deuxième étage). La maçonnerie est très similaire à la reprise US 033, avec un mortier légèrement plus grossier. Puis le cinquième étage, bâti en colombage (US 035), avec quatre fenêtres à



Figure 33. Fenêtres à meneaux chanfreinés du 3<sup>e</sup> étage.

meneaux, reprenant le rythme du quatrième (fig. 34-35). Les hourdis sont faits essentiellement de briques, mais comportent également quelques galets et des pièces de tuf, liés par un mortier comparable au n° 11 (US 014, US 017) (fig. 36).



Figure 34. Fenêtres à meneaux du 4<sup>e</sup> étage et façade en colombage du 5<sup>e</sup> étage.

A l'intérieur de l'immeuble, les poutres des plafonds situées entre le deuxième et le cinquième étage offrent une datation dendrochronologique contemporaine, autour de 1722, correspondant à la *Phase IV*.



Figure 35. Fenêtres à meneaux et façade en colombage du 5<sup>e</sup> étage.



Figure 36. Détail des poteaux et hourdis de la façade en colombage du 5<sup>e</sup> étage.

Des deux derniers niveaux (sixième et combles), nous ne pouvons que constater qu'ils présentent également des façades en colombage (US 037). Nous n'avons pu faire aucune observation sur les mortiers, mais en revanche, les solives du sixième, les poteaux du colombage et la charpente des combles permettent de dater le chantier en 1824-1825 (*Phase V*).

Une autre intervention est encore visible (fig. 28, n° 3 ; fig. 30, n° 3) sous la forme d'un bouchon de brique (US 036) avec un mortier de type n° 16 (US 021) au niveau du premier étage, condamnant un trou pratiqué dans le mur de façade d'origine (US 032).

## IV. Remarques et Conclusions

Il est intéressant de mettre en relation les constatations que l'on a pu faire sur le mur mitoyen, appuyées par les observations de la façade, avec l'interprétation proposée de l'évolution de l'immeuble n° 5, ces deux bâtiments étant étroitement liés dans leur histoire.

Nous savons par les textes qu'un édifice est présent sur la parcelle du n° 5 dès 1430<sup>31</sup>. Écurie ou grange, dans un premier temps, assez rapidement transformé en une habitation médiévale à deux étages sur rez-de-chaussée, surmontés par des combles<sup>32</sup>. Les ouvertures observées dans le mur d'enceinte depuis le n° 7 en sont des éléments visibles de l'extérieur.

L'édification d'un immeuble sur la parcelle qui nous concerne intervient, nous l'avons vu, aux environs de 1500. Or cet immeuble paraît dès l'origine disposer de deux étages destinés à l'habitation sur un rez-de-chaussée artisanal ou commercial, tout comme le n° 5. L'accès au premier étage – et sans doute également au deuxième – se fait par une porte donnant sur l'escalier à vis commun aux deux bâtiments.

On peut en déduire qu'au moment de la construction du n° 7, l'escalier à vis existe déjà, avec les deux premiers étages de la façade dans laquelle il est parfaitement intégré. Cette construction a pu précéder de peu sa voisine, elle est en tous les cas à distinguer de la phase attestée en 1565, par la dendrochronologie, et qui verra l'établissement d'une cave voûtée à l'arrière de l'immeuble<sup>33</sup>. L'organisation des niveaux, que l'on appréhende clairement en façade, montre que le n° 7 est subordonné à la distribution de l'escalier, ce qui induit un décalage entre les deux immeubles.

L'interprétation avancée auparavant pour le n° 5 comportait une unique phase au XVI<sup>e</sup> siècle (vers 1565). Il nous paraît toutefois opportun, d'après les données exposées plus haut, de proposer une phase vers 1500, comprenant deux étages sur rez-de-chaussée et incluant l'escalier à vis. L'examen du relevé effectué en 2002-2003 montre un changement d'appareil assez net entre le deuxième et le troisième étage, avec un niveau de réglage en briques et blocs de molasse servant d'assise à la maçonnerie de galets<sup>34</sup>. La largeur des fenêtres du troisième étage ne correspond pas exactement à celle des niveaux inférieurs. De la même façon, les baies de l'escalier à vis – qui desservait probablement les combles – sont plus étroites aux niveaux inférieurs. C'est donc probablement vers 1565 que l'on ajoute un étage au n° 5, qu'on installe une cave voûtée à l'arrière du rez-de-chaussée et relie son premier étage au n° 7 par un accès direct. Ce dernier ne comporte encore que deux étages et probablement des combles.

<sup>31</sup> WINIGER-LABUDA 2001.2, p. 328.

<sup>32</sup> TERRIER 2004, p. 165.

<sup>33</sup> TERRIER 2004, p. 166.

<sup>34</sup> TERRIER 2004, fig. 16, p. 167.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle (1722), deux étages supplémentaires en pans de bois sont bâtis sur le n° 5, alors que son voisin, augmenté de trois niveaux - dont le dernier également en pans de bois - le rattrape. Les deux immeubles présentent alors chacun cinq niveaux plus les combles, que seul différencie le décalage induit par l'escalier. L'ultime rehaussement du n° 7 vers 1824-1825 achèvera de les distinguer.

L'intervention au n° 7 de la rue de Étuves, bien que limitée dans le temps et dans la surface construite à disposition pour l'étude, se révèle particulièrement bénéfique.

D'une part elle nous a permis de tester un système d'enregistrement des données archéologiques dans un contexte d'étude du bâti. Système qui semble fonctionner de manière satisfaisante, bien que certains points restent à préciser. D'autres études de ce type nous permettront sans doute d'affiner cette approche.

D'autre part – et c'est là l'élément essentiel – le choix de concentrer nos efforts prioritairement sur une portion réduite du mur mitoyen, limitée au rez-de-chaussée et au premier étage, nous a permis d'aller en profondeur dans l'analyse, sur la partie sans aucun doute la plus riche et la plus dense de l'édifice, et qui résume à elle seule non seulement l'histoire de l'immeuble, mais aussi, et surtout, l'histoire du lotissement de Coutance du XV<sup>e</sup> siècle à nos jours.

## Bibliographie

- BOURGAREL 2012 Gilles Bourgarel, « Architecture civile urbaine des cantons de Berne et Fribourg (1150-1350) », dans SPM 7,... 2012 ( ?), à paraître
- BUJARD 1994 Jacques Bujard, « Deux mille ans d'urbanisme à la Grand-Rue », dans *Un îlot médiéval. Grand-Rue 26, Boulangerie 3-5, Saint-Germain 3*, Ville de Genève, 1994, pp. 9-21.
- BUJARD 1997 Jacques Bujard, « Hermance, 1247-1997, une ville neuve médiévale », dans *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève*, tome 25, 1995, pp. 1-81.
- BUJARD 2012 Jacques Bujard, « Villes et bourgs neufs de Suisse occidentale », dans SPM 7, 2012 ( ?), à paraître
- DEUBER 2002 Gérard Deuber, « Hermance, ruelle des Galeries 15B, une maison gothique au front du lac », dans *Genava*, n. s., tome L, 2002, pp. 389-396.
- GRANDJEAN 1984 Marcel Grandjean, « Villes neuves et bourgs médiévaux, fondement de l'urbanisme régional », dans *L'homme dans la ville*, Cours général public 1983-1984, Publications de l'Université de Lausanne, fasc. LXII, pp. 61-100.
- LA CORBIÈRE 2001 Matthieu de la Corbière, « Le développement et la fortification de Saint-Gervais au XV<sup>e</sup> siècle », dans Anastazja Winiger-Labuda (coord.) *et al.*, *Genève, Saint-Gervais : Du bourg au quartier*, Les monuments d'art et d'histoire du canton de Genève, Berne 2001, pp. 20-28.
- LA CORBIÈRE 2010 Matthieu de la Corbière, « Les fortifications médiévales. Genèse et développement », dans Matthieu de la Corbière (dir.) *et al.*, *Les monuments d'art et d'histoire du canton de Genève*, tome III, Berne 2010, pp. 93-117.
- TERRIER 2004 Jean Terrier, « Découvertes archéologiques dans le canton de Genève en 2002 et 2003 », dans *Genava*, n. s., tome LII, 2004, pp. 157-182.
- WINIGER-LABUDA 1994 Anastazja Winiger-Labuda, « Le quartier de Coutance entre 1424 et 1850 : permanences et transformations », dans *Revue du Vieux Genève*, 1994, pp. 39-49.
- WINIGER-LABUDA 2001.1

Anastazja Winiger-Labuda, « La rue de Coutance, côté pair », dans Anastazja Winiger-Labuda (coord.) *et al.*, *Genève, Saint-Gervais : Du bourg au quartier, Les monuments d'art et d'histoire du canton de Genève*, Berne 2001, pp. 305-327.

WINIGER-LABUDA 2001.2

Anastazja Winiger-Labuda, « La rue des Étuves, côté impair », dans Anastazja Winiger-Labuda (coord.) *et al.*, *Genève, Saint-Gervais : Du bourg au quartier, Les monuments d'art et d'histoire du canton de Genève*, Berne 2001, pp. 327-338.

## Annexes

**Table 1**

Table de correspondance entre unités stratigraphiques (US), structures (ST) et mortiers

Unité Stratigraphique	Structure(s)	Mortier n°
US 001	ST 001-003	1
US 002	ST 001, ST 004, ST 011	2
US 003	ST 001, ST 002	3
US 004	ST 001, ST 003	3
US 005	ST 001, ST 004	4
US 006	ST 001, ST 005-008	3
US 007	ST 001, ST 052-054	5
US 008	ST 001, ST 009	5
US 009	ST 001, ST 010, ST 018-024	6
US 010	ST 001, ST 012	7
US 011	ST 001, ST 009	8
US 012	ST 001, ST 010, ST 018-024	9
US 013	ST 001	10
US 014	ST 001, ST 014, ST 025-029, ST 057	11
US 015	ST 001, ST 013	12
US 016	ST 001, ST 013	12
US 017	ST 001, ST 013, ST 030-037	11
US 018	ST 001, ST 013	13
US 019	ST 001, ST 012	14
US 020	ST 001, ST 013	15
US 021	ST 001, ST 059	16
US 022	ST 001, ST 009	17
US 023	ST 001, ST 010, ST 046	17
US 024	ST 001	16
US 025	ST 001, ST 043-045, ST 047-049	16
US 026	ST 001	17
US 027	ST 001, ST 058	—
US 028	ST 001, ST 050-051	—
US 029	ST 001	—
US 030	ST 001, ST 058	—

**Table 2**

Description des mortiers et correspondance avec les unités stratigraphiques US

Mortier n°	Description	Echantillon n°	US
1	Mortier blanc grossier, contenant de nombreuses inclusions noires à gris foncé fines à grossières ( $\leq 30$ mm) et de nombreux gravillons divers. Plus fin dans les joints des archères.	1	US 001
2	Mortier gris contenant d'abondantes inclusions noires à gris foncé, fines à grossières ( $\leq 30$ mm), des nodules de chaux ( $\leq 20$ mm) et autres inclusions plus rares.	2	US 002
3	Mortier gris sableux contenant des inclusions principalement noires/gris foncé fines à moyennes ( $\leq 3$ mm), quelques nodules de chaux fins à moyens ( $\leq 8$ mm).	3	US 003, US 004, US 006, (US 007)
4	Mortier blanc grisâtre, légèrement sableux, avec inclusions noires ou grisâtres fines à moyennes ( $\leq 7$ mm), nodules de chaux fins à moyens ( $\leq 3-4$ mm).	4	US 005
5	Mortier blanc-grisâtre sableux, à inclusions noires à gris foncé fines et quelques nodules de chaux fins. Proche du n° 3	5	US 008, (US 007)
6	Mortier gris assez dur, inclusions noires à gris foncé fines à moyennes ( $\leq 10$ mm), ainsi que diverses autres roches fines.	6	US 009
7	Mortier blanc-grisâtre avec inclusions gris foncé à noir abondantes, fines à grossières ( $\leq 20-30$ mm), autres inclusions rocheuses en moindre quantité.	8	US 010
8	Mortier blanc vif à probable forte concentration en chaux. Nombreuses inclusions noires, brunes, gris foncé, etc, fines.	7	US 011
9	Mortier gris sableux, aux inclusions assez fines ( $\leq 8$ mm): particules gris foncé, noires, ou claires, nodules de chaux ( $\leq 3-4$ mm).	10	US 012
10	Mortier blanc-gris légèrement jaunâtre, contenant d'abondantes inclusions fines à grossières ( $\leq 50$ mm) essentiellement noires à gris foncé, mais aussi des particules de roche plus claires.	9	US 013
11	Mortier gris sableux à inclusions de roches fines à grossières ( $\leq 10$ mm, rares) et particules de chaux fines ( $\leq 2-3$ mm). Mortier d'aspect assez fin.	11	US 014, US 017
12	Mortier gris sableux à inclusions de roches surtout grises à noires, fines à grossières ( $\leq 20-30$ mm) et nodules de chaux fins à grossiers ( $\leq 20-30$ mm).	12	US 015, US 016
13	Mortier gris foncé sableux, contenant des inclusions de roches diverses fines à moyennes ( $\leq 10$ mm) et de nombreux nodules de chaux fins à grossiers ( $\leq 10-20$ mm) très abondants.	13	US 018

14	Mortier gris assez sableux, avec de nombreuses inclusions de roche noire ou gris foncé fines à moyennes ( $\leq 10$ mm).	14	US 019
15	Mortier gris sableux avec inclusions de roches diverses dont de nombreuses inclusions grises à noires fines à grossières ( $\leq 10-20$ mm). Nodules de chaux fins à moyens ( $\leq 5$ mm).	15	US 020
16	Mortier cimenteux gris foncé, inclusions de roches surtout grises à noires fines. Mortier très dur.	18	US 021, US 024, US 025
17	Mortier cimenteux gris foncé, contenant de nombreuses inclusions minérales, dont une majorité de particules de roches grises à noires fines ( $\leq 4-5$ mm).	16	US 022, US 023, US 026

